

## Rapport de la Commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au centre sportif En Bord »

Gland, le 07 septembre 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au centre sportif EN Bord » composée de :

GRANDJEAN Raphaël	GdG; 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
DE PREUX BOSCARDIN Magali	GdG
MAWJEE Rasul	PLR
PERNET Dominique	PS - Les Vert-e-s
MERS Simo	UDC

s'est réunie le mercredi 07 septembre 2022 à 18h30, en présence de Madame Christelle Giraud-Nydegger Municipale, ainsi que de Monsieur Ranfiss Trujillo chef de service.

### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

### Préambule

Le centre sportif « En Bord » a toujours suscité des interrogations au sein de la population glandoise au sujet de son accessibilité.

Le postulat demandait à la Municipalité de répondre à quatre questions :

1. compléter l'étude envisagée dans le cadre du préavis 93 avec une offre de transport publics permettant aux plus jeunes et aux sportifs de pouvoir accéder au centre sportif depuis toute la ville de Gland que ce soit du Sud-Ouest, depuis le Nord ou du bourg permettant d'éviter de devoir se faire véhiculer par les parents ou de prendre son propre véhicule y compris le week-end.
2. une extension de l'offre de stationnement pour les deux-roues
3. améliorer l'accessibilité du centre sportif pour les véhicules en réduisant les goulets d'étranglement du chemin du Lavasson ainsi que la jonction vers le chemin de la Vy-Creuse. La création d'un accès secondaire serait certainement souhaitable.
4. proposer les solutions envisageables à court, moyen et long terme.

## **Exposé**

Nous allons expliquer comment la Ville de Gland a décidé d'organiser les accès au centre sportif pour les différents modes de déplacement. Le centre sportif « En Bord » dispose de trois accès

### **Accès par le Chemin du Lavasson**

Il s'agit de l'accès principal pour tous les modes de déplacement en raison des aménagements, mais surtout de l'unique accès aux parkings vélos, deux-roues et voitures. La vitesse est limitée à 50 Km/h, la largeur de 3,30m, ne permet d'aménager deux pistes de circulation. Il cristallise les mécontents de notre population et a suscité le plus de discussion au sein de la commission.

Pour rappel, en 2009, la Municipalité a répondu défavorablement à un postulat de M. Jean-Marc Jaquier « Pour des accès fluides et sécurisés au centre sportif ». Le postulat demandait d'étudier la création d'une desserte routière de liaison entre le parking du Lavasson et le Chemin des Sallettes.

Le développement du centre sportif et la croissance de notre ville donne un sentiment de difficulté pour le trafic motorisé individuel. Les comptages effectués en 2020 font état d'un trafic journalier de 750 véhicules et une pointe hebdomadaire de 225 véhicules le mercredi de 16h30 à 17h30. En comparaison l'Avenue du Mont-Blanc dans sa partie supérieure génère un trafic journalier de plus de 25'000 véhicules. On peut donc affirmer que le trafic routier sur cet axe du Chemin du Lavasson est faible. Toutefois, tous les véhicules doivent emprunter le carrefour surélevé situé sous le pont de la Vy-Creuse afin de se rendre au parking du centre sportif.

Ce carrefour est un goulet d'étranglement, c'est pourquoi la Municipalité propose de l'améliorer et explique les raisons de son choix dans sa réponse. La commission estime qu'il s'agit du meilleur choix possible dans les conditions imposées par la configuration du carrefour.

### **Accès par le Chemin des Sallettes**

Ce chemin est interdit à la circulation motorisée, hormis pour l'exploitation agricole. Il a une largeur de 3.00 m qui ne permet pas le croisement de deux véhicules même à une vitesse de 20 km/h.

Ce chemin doit être l'accès privilégié pour la mobilité douce pour se rendre au centre sportif.

Le carrefour Vy-Creuse - Chemin des Sallettes - Grand-Rue sera amélioré pour la mobilité douce dans le cadre du préavis municipal n°28 pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron. La signalétique pour l'accès au centre sportif pour la mobilité douce sera renforcée, l'information d'interdiction pour le trafic individuel motorisé sera renforcée afin d'identifier cet axe fort de la mobilité douce.

Le parking pour les vélos sera agrandi et réorganisé. La station PubliBike sera déplacée vers l'entrée « Nord » du centre sportif. La commission estime qu'il s'agit d'un très bon choix pour l'organisation des déplacements en Ville de Gland.

### **Accès par le Chemin du Stand**

Ce chemin est un axe routier bidirectionnel avec un régime de vitesse à 80 km/h, le gabarit de la route entrave le croisement de deux véhicules. Le gabarit est de 4.00 m de large, selon les normes en vigueur, une largeur de 5,70 m est nécessaire. Les comptages effectués en 2020 font état de 230 véh/jour, une hausse de 20% du trafic est attendue dans le cadre de la future STEP. Il permet l'accès au stand de tir et à son parking.

Il s'agit également d'un tronçon identifié par deux itinéraires vélo de « SuisseMobile ».

La Municipalité propose de réaménager le Chemin du Stand en créant un accotement pour une zone piétonne visible et qui permettrait les activités agricoles. L'abaissement de la vitesse à 50 km/h est recommandé par les études de mobilités du PA Lavasson.

## Réponses aux questions du postulat

- 1. compléter l'étude envisagée dans le cadre du préavis 93 avec une offre de transports publics permettant aux plus jeunes et aux sportifs de pouvoir accéder au centre sportif depuis toute la ville de Gland que ce soit du Sud-Ouest, depuis le Nord ou du bourg permettant d'éviter de devoir se faire véhiculer par les parents ou de prendre son propre véhicule y compris le week-end.**

Nous devons malheureusement attendre la réponse de l'étude sur le TUG pour avoir des éléments de réponse à cette question.

- 2. une extension de l'offre de stationnement pour les deux-roues**

Une extension du parking vélos et pour la mise aux normes pour le parking pour les motos sont prévues dans les projets à court terme.

- 3. améliorer l'accessibilité du centre sportif pour les véhicules en réduisant les goulets d'étranglement du chemin du Lavasson ainsi que la jonction vers le chemin de la Vy-Creuse. La création d'un accès secondaire serait certainement souhaitable.**

Le postulat a permis d'identifier les goulets d'étranglements à savoir les carrefours :

- Le carrefour surélevé situé sous le pont de la Vy-Creuse qui peut être réaménagé à court terme
  - le carrefour Vy-Creuse / Sallettes / Grand-Rue les aménagements sont prévus dans le préavis municipal n°28 pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron
  - le carrefour Vy-Creuse / Lavasson / Vignes les aménagements sont prévu dans le préavis municipal n°28 pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron
- 4. proposer les solutions envisageables à court, moyen et long terme.**

Les mesures identifiées sont reprises et classées dans la réponse de la Municipalité au postulat dans l'avant-dernier chapitre.

## Informations

Nous avons posé les questions suivantes :

- 1. Comment la Municipalité explique-t-elle que le trafic sur ce chemin n'ait que peu augmenté durant les quinze dernières années?**

Le foot et le tennis sont les plus grands générateurs des déplacements au centre sportif « En Bord ». Ils ont atteint la capacité maximale possible actuellement pour les infrastructures de ces deux sports.

- 2. La Municipalité juge que le trafic est "peu important". Quelle norme est utilisée pour formuler ce constat dans le cadre de ce chemin en particulier?**

Il s'agit des normes des enquêtes de mobilité qui détermine si le trafic est faible, important où que l'axe est saturé pas la Municipalité.

- 3. Comment la Municipalité envisage l'articulation entre les horaires des bus et ceux des cours, tels foot et tennis?**

La réponse se fera lors de l'étude sur le TUG. Pour l'instant il est trop tôt pour répondre à ces interrogations.

- 4. Est-il envisageable à court terme de passer le régime de vitesse du Chemin du Stand à 50 km/h au lieu du 80 km/h actuel ?**

Non car ce chemin est situé « hors localité » ce n'est pas possible à court terme. Mais dans le cadre des aménagements pour l'accès à la future STEP la question se posera et les recommandations de l'étude du PA Lavasson vont dans ce sens.

## Voeux de la commission

- I. Le développement du TUG permettant un horaire cadencé permettant les liaisons Nord-Sud et Est-Ouest.
- II. Le développement d'un accès au centre sportif « En Bord » par Montoly et le chemin du Vernay pour la mobilité douce indépendamment du projet de patinoire.

**Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les réponses de la Municipalité :

**Signatures des membres de la Commission**

GRANDJEAN Raphaël, 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
DE PREUX BOSCARDIN Magali
MAWJEE Rasul
PERNET Dominique
MERS Simo